

Les Olympiades du Recrutement - Règlement 2019

Article 1 : Cadre des Olympiades du Recrutement :

Dans le cadre d'une action de valorisation et de promotion des filières de formation conduisant aux métiers du recrutement, La Ligue des Recruteurs organise un concours de recrutement à destination de tous les étudiants Français et Belges en cursus supérieur.

Cette compétition repose sur l'exploitation d'un jeu sérieux et nécessite plusieurs prises de décisions au cours du mois de Mai et Juin avec plusieurs simulations : sourcing, de pré-qualification téléphonique et d'entretien devant un jury de professionnels.

Le concours se constitue d'une phase de lancement et une phase finale à Paris en partenariat. La Ligue des Recruteurs et d'autres partenaires balisent ce parcours.

La finalité des Olympiades du Recrutement est double : d'abord ludique (jouer et s'affronter en équipe pour gagner un titre) ensuite formative (mettre en œuvre des compétences professionnelles et mobiliser les savoir-faire associés).

Article 2 : Participants au concours :

Ce tournoi est ouvert à tous les étudiants en Ressources Humaines, gestion d'entreprise et commerce, Ingénierie, et autres cursus de France et de Belgique, quel que soit le statut de leur organisme de formation (Ecoles supérieures de commerce, Ecole d'Ingénieurs, universités, lycées publics, lycées privés sous contrat et hors contrat d'association).

La participation n'est pas limitée à un nombre de participants. Chaque étudiant est par conséquent libre de s'organiser pour s'inscrire.

Chaque équipe est composée de 2 étudiants. Pour chaque équipe, un établissement, un professeur référent, tuteur de stage/alternance peut être désigné par l'équipe dont le rôle de coach et d'être un soutien aux étudiants. Le coach référent ne peut pas être membre du comité d'organisation du tournoi.

Les équipes sont en concurrence sur un même profil de recrutement dont les caractéristiques sont données le jour de l'ouverture des Olympiades du Recrutement. Les équipes doivent prendre les mesures nécessaires pour trouver, attirer et recruter ce candidat.

Les équipes peuvent faire appel à de l'aide extérieure : cabinet de recrutement, professeur(e), agence d'intérim, chargé(e) de recrutement, chasseurs de têtes etc ...

Chaque équipe doit pouvoir accéder aux ressources numériques par un ordinateur et une connexion internet afin de trouver le ou les candidats fictifs.

Article 3 : Inscription des équipes :

La participation à ce tournoi de recrutement est gratuite. Aucun droit d'inscription n'est perçu par l'association organisatrice.

La demande d'inscription doit être faite par l'équipe avant le Vendredi 8 Mai à minuit sur le site : www.laliguedesrecruteurs.com

Un Communiqué vous sera transmis par mail pour confirmer votre inscription. C'est sur ces mêmes adresses mails que vous recevrez le Briefing le soir de l'ouverture de la compétition. sur l'adresse communiquée lors de l'inscription.

Chaque équipe doit choisir un nom d'équipe qui permettra de l'identifier au cours des différentes étapes du jeu.

Une seule et unique inscription est possible pour chaque équipe en compétition. Et une personne ne peut faire partie que d'une seule équipe.

Article 4 : Calendrier de la coupe de France de Recrutement :

- ✓ Mercredi 8 Mai 00h00 : Clôture des inscriptions
- ✓ Vendredi 10 Mai 20h00 : Lancement du challenge sourcing
- ✓ Dimanche 12 mai : Résultats du challenge sourcing
- ✓ Lundi 20 au Vendredi 24 Mai : Challenge pré-qualification téléphonique
- ✓ Mi juin 2019 : Challenge Entretien de recrutement - Finale

Article 5 : Communication et prise de décision :

Le comité d'organisation communique avec les équipes par mail, en utilisant l'adresse électronique fournie lors de l'inscription. Les équipes communiquent avec le comité d'organisation via la messagerie du tournoi à l'adresse contact@laliguedesrecruteurs.com, quelle que soit la nature de la demande. Chaque équipe engagée prend les décisions de façon autonome. A la fin de la phase Sourcing, les équipes doivent veiller à envoyer leur mail (avec synthèse, photos et code secret) à l'adresse mail qui sera communiquée, cela avant l'heure de fermeture le dimanche 12 mai 14h.

Article 6 : Remise des prix :

Après la fin des prestations orales des équipes le jour de la finale, les différentes commissions se réunissent en jury final pour établir le classement des équipes à partir du score attribué par la commission, sur la base de 4 items (aspect professionnel, capacité de communication, pertinence de l'analyse, sens de l'écoute). La première équipe est primée. Le classement des équipes est rendu public

Les scores sont communiqués aux trois équipes finalistes. La décision du jury est sans appel. Chaque étudiant participant à la finale recevra une attestation de participation de la part de La Ligue des Recruteurs, ainsi qu'un prix.

La remise des prix financiers se feront dans les huit semaines suivants la finale.

Toute tentative de triche ou de corruption sera sévèrement sanctionnée et l'équipe disqualifiée sur le champ.

Article 7 : Informatique et liberté :

Jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat.

En application de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants ont le droit de s'opposer à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Ces données peuvent également donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de La Ligue des Recruteurs à l'adresse suivante : contact@laliguedesrecruteurs.com